

N° 155 LE PUBLIPHOBIE 1^{er}-9-2016

« *Qui a du bien a du mal.* » (Proverbe néerlandais.) Dernier numéro paru : 1^{er}-2-2016 (27^e année).

Feuille sporadique concentrée (à diluer dans une bassine avant absorption), créée le 1^{er} janvier 1990 et déclarée comme association le 1^{er} juillet 1991 (*Journal officiel* du 24-7-1991) : « Faire prendre conscience des procédés publicitaires ou autres, destinés à mettre en condition l'opinion publique ; sensibiliser le public aux nuisances écologiques, aux déséquilibres sociaux et aux risques de manipulation psychologique liés à l'emploi ou à l'abus de ces procédés ; réfléchir sur les enjeux avoués ou non de ces derniers ; organiser des contre-pouvoirs » (statuts). (« LP » : renvoi à un ancien numéro ; « v. » : voir section ... du présent numéro.)

I ■ Deuxième Journée mondiale contre la publicité : cette fois, elle fut vraiment mondiale ! (25 mars 2016)

À l'initiative de RAP (v. XVI), une trentaine d'actions, collectives ou individuelles, ont eu lieu, à la date désormais annuelle du 25 mars, dans 7 pays, sur 2 continents : Allemagne, Argentine, Belgique, États-Unis, France, Royaume-Uni, Suisse).

II ■ Premières rencontres intergalactiques de l'antipublicité (Malakoff, 25-26 juin 2016)

Plus de 70 personnes (RAP, Déboulonneurs, Paysages de France, Reposeurs, Nuit debout, « Robert Johnson », Brigade antisexiste, Jeunes Écologistes, Église de la Très Sainte Consommation, Le Publiphobe...), réunies durant deux jours à la Bibliothèque associative de Malakoff, ont échangé sur leurs motivations et modes d'action. Une grande première !

III ■ 60 000 citoyens ont dit non au projet de décret calamiteux pour les paysages (janvier-février 2016)

Début 2016 (LP154), malgré la « clandestinité » ubuesque de la consultation publique (dés)organisée par le gouvernement sur un projet de décret risquant de déclencher un raz-de-marée publicitaire en France, pas moins de 60 000 citoyens ont répondu non – fruit de la mobilisation orchestrée par Paysages de France, bientôt rejointe par RAP, Les Amis de la Terre, Maisons paysannes de France, la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France, Agir pour l'environnement, Attac, ainsi que par de nombreuses personnalités de premier plan. Le 9 février, le ministre de l'Économie (Emmanuel Macron), auteur du décret (dicté par les afficheurs), lâché *in extremis* par la ministre de l'Écologie (Ségolène Royal), a reculé, renonçant à son projet.

IV ■ Irruption antipublicitaire dans *Dementia Praecox* d'Elizabeth Czerczuk (Paris, 22 avril 2016)

Le 22 avril 2016, dans un sous-sol appelé « Société de curiosités » (123, rue de Clignancourt, Paris), se déroule, devant une trentaine de spectateurs, une pièce à la Kantor, jouée par une douzaine de comédiens : *Dementia Praecox*, mis en scène par Elizabeth Czerczuk, directrice du Théâtre Laboratoire qui porte son nom – un « processus créatif » sur la folie des êtres et de la société, librement inspiré de l'auteur polonais Stanisław Ignacy Witkiewicz (suicidé en 1939), et mis en œuvre dans ces catacombes depuis janvier. Au moment du spectacle où des images publicitaires sont projetées sur un mur, suscitant l'hystérie simulée de la troupe, un spectateur jaillit du premier rang, fait irruption sur la scène, armé d'un gourdin de papier, se précipite sur le mur et frappe violemment les images en hurlant. Les comédiens, réellement stupéfaits, voire traumatisés, n'en continuent pas moins de jouer comme si de rien n'était, tandis que la metteur en scène vient maîtriser le forcené et le fait allonger sur une chaise longue, avant de le ramener en douceur, une fois calmé, jusqu'à sa place, d'où il assistera sans broncher à la suite du spectacle.

En réalité, c'était un coup monté entre le spectateur – par ailleurs rédacteur du *Publiphobe* – et la metteur en scène, dont le public, mais surtout les comédiens, ont fait les frais ! Ces derniers, lors des répétitions, ignoraient la véritable raison de l'insertion publicitaire dans la mise en scène... L'irruption a été rejouée le lendemain, puis lors des représentations suivantes, jusqu'à juin, le spectateur ayant été, entre-temps, incorporé à la compagnie, sous un accoutrement cette fois proprement théâtral.

V ■ Collectif des déboulonneurs : double baptême de la garde à vue pour les barbouilleurs Lillois

Le Collectif des déboulonneurs (v. XVI) a de nouveau agi de février à juillet. Revendication principale : 50 x 70 cm maximum pour toutes les affiches publicitaires. Moyens d'action : non-violence, désobéissance civile, légitime réponse.

Février 2016. Le 14, à 15 h, à **Chalon-sur Saône** (arrêts de bus Palais de Justice, Place Thévenin, Pont Saint-Laurent, Place Mathias), 10 panneaux de l'afficheur JCDecaux ont été bâchés par 4 militants.

Mars 2016. Le 24, à 19 h, à **Lille** (pl. Richebé), des panneaux ont été recouverts ou barbouillés par des militants, devant 30 amis, dont des musiciens, et la police. Trois barbouilleurs ont été placés en garde à vue jusqu'au lendemain (v. XVII). Articles avec photo dans *La Voix du Nord* du 24, *Nord Éclair* du 25, reportage sur GrandLille.TV le 31. Le 25, à **Tours**, des panneaux ont été recouverts.

Avril 2016. Le 25, à 19 h, à **Lille** (station de métro Gare Lille-Flandres), 17 panneaux ont été recouverts par 20 militants, et un autre a été barbouillé par une militante. La police a relevé 5 identités et conduit la barbouilleuse au poste. Celle-ci, ayant refusé de donner son ADN, a été placée en garde à vue, d'où elle est ressortie le lendemain (v. XVII).

Mai 2016. Le 28, à 14 h, à **Lille** (av. de Dunkerque), 8 panneaux ont été recouverts ou barbouillés au blanc d'Espagne par 10 militants, devant 15 amis, 1 journaliste (Radio-Campus ; *La Voix du Nord* avait annoncé l'action).

Juin 2016. Le 12, à 18 h, à **Lille** (gare Lille-Flandres), 7 écrans (installés trois jours plus tôt) ont été barbouillés par 3 militants, devant 15 amis. La police ferroviaire a dressé des contraventions, mais les barbouilleurs ont refusé de payer.

Juillet 2016. Le 1^{er}, à 18 h, à **Lille** (entre la pl. de la République et la mairie), 30 panneaux ont été barbouillés au blanc d'Espagne par 12 militants (appartenant aussi à RAP et à Nuit debout). Photos et comptes rendus : <http://www.deboulonneurs.org/>.

VI ■ Lettre ouverte au président de la République sur la fin prochaine de ma trêve (1^{er} septembre 2016)

Monsieur le Président de la République, dans un mois, le 2 octobre 2016, prendra fin ma trêve d'un an, décrétée dans la foulée de ma relaxe par le tribunal correctionnel de Paris, le 2 octobre 2015, après comparution pour barbouillage de panneaux publicitaires (dans le cadre du Collectif des déboulonneurs). La présente annonce réitère, de façon rigoureusement identique, celle que j'avais faite, début 2014, pour vous annoncer la fin prochaine de ma trêve précédente, décrétée dans le même esprit. Vous faisant grâce d'une nouvelle lettre ouverte, je vous renvoie à celle que je diffusai dans *Le Publiphobe* n° 143, que je vous enverrais volontiers mais que vous pouvez consulter à la Bibliothèque nationale de France. Il vous reste un mois pour nettoyer notre pays... Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma confiance et de ma sincérité. YG

VII ■ RAP s'invite chez JCDecaux (24 mars 2016)

La veille de la Journée mondiale contre la publicité (v. 1), une dizaine de militants de RAP (v. XVI), parmi lesquels le rédacteur du *Publiphobe*, sont allés, à Neuilly-sur-Seine, devant le siège de l'afficheur JCDecaux, numéro un mondial de l'obstacle urbain, pour couvrir son enseigne avec une banderole « Libérons la planète de la publicité ». Un responsable étant sorti de l'immeuble, le président de RAP (Khaled Gaiji) lui a demandé, comme prévu, un rendez-vous, accordé pour quelques jours plus tard.

VIII ■ Cadavre de Jean-Claude Decaux (hommage posthume rédigé le 28 mai 2016, au lendemain de sa mort)

La mort d'Anatole France, en 1924, fournit aux surréalistes l'occasion d'un pamphlet collectif : *Un cadavre*. André Breton y signait un billet intitulé « Refus d'inhumer ». Extrait : « Pour y enfermer son cadavre, qu'on vide si l'on veut une boîte des quais de ces vieux livres "qu'il aimait tant" et qu'on jette le tout à la Seine. Il ne faut plus que mort cet homme fasse de la poussière. »

N'était la crainte de polluer notre cher fleuve par le cadavre du feu Monsieur Sale de l'environnement, on pourrait l'enfermer dans un de ses obstacles urbains publicitaires « qu'il aimait tant » et le balancer dans les eaux.

IX ■ Johan Rogel condamné pour avoir enlevé quinze affiches publicitaires (Toulouse, 28 juin 2016)

Le 25 mars, Johan Rogel est interpellé, alors qu'il retire une affiche publicitaire d'un panneau JCDecaux. Un fois au poste, il revendique le retrait de 15 affiches analogues. Le 13 avril, convoqué au commissariat, il refuse la médiation (peine de 700 €) proposée par le procureur. Le 31 mai, soutenu par 20 sympathisants et l'association RAP (v. XVI), il comparaît devant le tribunal d'instance, où il plaide la non-violence et l'état de nécessité. Le 28 juin, il est condamné à 400 € d'amende, à 1 100 € de dommages et intérêts, et au remboursement des frais d'avocat de l'afficheur. Johan Rogel a été invité par France Bleu le 31 mai.

X ■ Piratage d'un écran vidéo, suivi d'une perquisition brutale (Bruxelles, été 2016)

Le soir du 10 juillet, le collectif « Écran de fumée » a escaladé un immeuble de la place De Brouckère et piraté l'écran vidéo géant, remplaçant la publicité pour un soda états-unien par un message subversif. Le 10 août, une perquisition a eu lieu chez Hugo Périlleux Sanchez, qui a été embarqué, menotté, et dont l'ordinateur a été saisi. (Vidéo : <https://vimeo.com/174190451>.)

XI ■ Entrée de la publicité commerciale à Radio-France : fin d'une oasis (6 avril 2016)

Depuis le 6 avril 2016, les stations (jusqu'à là publiques) de Radio-France ressemblent à leurs consœurs vulgaires Europe 1, RTL et autre radios privées. Un décret publié ce jour-là autorise en effet la diffusion de publicité commerciale sur leurs antennes. Seules France Musique et France Culture (ainsi que Fip et le Mouv') sont épargnées. Auditeurs, aux abris !

XII ■ Bloctel, liste gratuite d'opposition au démarchage téléphonique, est opérationnelle depuis le 1^{er} juin 2016

La liste Bloctel, sur laquelle on peut s'inscrire gratuitement, permet (au bout d'un mois) de ne pas être dérangé par des appels publicitaires. En signalant ensuite les appels non désirés, on déclenche une enquête de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ; les contrevenants encourront une amende de 75 000 €. Inscription par internet : sur <http://www.bloctel.gouv.fr/>, saisissez vos numéros de téléphone fixe ou mobile. Par courrier : Opposetel, service Bloctel, 6, rue Nicolas-Siret, 10000 Troyes. Indiquez vos adresse, nom et prénom, les numéros de téléphone que vous souhaitez protéger, et un numéro de contact (qui peut être différent des précédents). En cas de non-respect de votre inscription, un formulaire de signalement en ligne est disponible sur le site de Bloctel. Renseignements à fournir : date et plage horaire de l'appel, numéro de la ligne sur laquelle vous avez été joint, numéro de l'appelant. Ce signalement peut être fait par courrier.

XIII ■ Chutes de panneaux publicitaires : 2 blessés, 1 mort (Paris, 8 février ; Bastia, 10 février 2016)

À Paris, Porte Maillot, le vent a fait tomber un panneau sur un couple. Coma pour la femme, fracture du fémur pour son compagnon. (Source : *Le Parisien*.) À Bastia, un panneau transporté par le vent a tué un cheminot. (Source : France Info.)

XIV ■ « Nuit debout » et sa commission antipublicitaire

Le mouvement social, né le 31 mars 2016 à Paris (lors de la contestation d'une réforme du code du travail), sous la forme (illimitée dans le temps) d'occupations nocturnes de la place de la République, s'est presque aussitôt doté d'une commission antipublicitaire : le samedi, à partir de 16 heures, les participants réquisitionnent des affiches des alentours pour les disposer sur le sol, puis les détourner à coups de feutres. Ce « musée » à ciel ouvert débouche généralement sur une session de « reposage », pour agrémenter les rues de Paris de messages plus intelligents. Le mercredi à 19 heures, des citoyens s'assoient sur la place pour discuter de la publicité et de la société de consommation. Le 20 juillet, le rédacteur du *Publiphobe* a été invité à cette commission, au sein de laquelle il a pu annoncer le prochain procès du Collectif des déboulonneurs (Paris, 11 octobre).

XV ■ Courrier des lecteurs

« Bonsoir, jeudi 18 [février 2016], aux environs de 15 heures, j'ai pris le métro [parisien] à Étienne-Marcel en direction de Saint-Michel. Dans la rame, je ressentais une impression bizarre. Après deux stations, je me suis rendu compte que les voitures étaient indemnes de publicité. Cela faisait comme un étrange silence, plaisant. Et je n'ai pas rêvé. Qu'en penser ? » (Hervé Lièvre, Chaville, 20-2-2016.) *N.B.* : Hervé Lièvre, réalisateur, est premier adjoint au maire de Chaville, dans les Hauts-de-Seine.

XVI ■ Carnet d'adresses

- Collectif des déboulonneurs : contact@deboulonneurs.org ; www.deboulonneurs.org.
- Paysages de France : 5, pl. Bir-Hakeim, 38000 Grenoble ; tél.-téléc. 04 76 03 23 75 ; internet : <http://paysagesdefrance.org/>.
- Résistance à l'agression publicitaire (RAP) : 24, r. de la Chine, 75020 Paris ; tél. 01 43 66 02 04 ; internet : www.antipub.org.

XVII ■ Catalogue

- Prochain numéro seulement : 15 centimes (en timbres) + une enveloppe timbrée à votre adresse.
- Série complète des 154 numéros parus (22 euros, port et enveloppe compris).
- « L'antipublicité ou l'art de traverser un champ de mines », article d'Yvan Gradis dans *Sources* (À ciel ouvert) n° 33 (janvier 2016) [2 pages].
- « Trois déboulonneurs lillois en garde à vue (printemps 2016) » (v. v) [10 pages].

XVIII ■ Abonnement et commandes

- Abonnement : 8 euros les dix numéros (soit un peu plus d'un an). [*Abonnement spécial malvoyants : 12 euros.*]
- Commandes (des articles du catalogue) : sauf indication contraire, envoyez une enveloppe timbrée à votre adresse et la somme indiquée. Si aucun prix n'est indiqué, comptez 8 centimes par page. Timbres, chèques et virements acceptés (« Le Publiphobe », CCP 346257 X Paris).

Ce numéro 155 peut être photocopié et diffusé.

Yvan Gradis

Le Publiphobe, 67, rue Saint-Jacques, 75005 Paris, France. Tél. 01 45 79 82 44.

(La série complète du *Publiphobe* est téléchargeable sur le site : <http://bap.propagande.org/modules.php?name=Publiphobe>.)